

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

BUREAU
3e séance
tenue le
lundi 2 octobre 1989
à 9 h 15
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 3e SEANCE

Président : M. GARBA (Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
(suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par
Antigua-et-Barbuda

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/BUR/44/SR.3
16 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

89-56039 7462Q (F)

/...

3 P.

La séance est ouverte à 9 h 25.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR (suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par Antigua-et-Barbuda (A/44/243)

1. Le PRESIDENT invite le Bureau à examiner la demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question intitulée "Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique et à Saint-Kitts-et-Nevis", présentée par Antigua-et-Barbuda (A/44/243).
2. M. HURST (Antigua-et-Barbuda), parlant également au nom des Gouvernements de la Dominique et de Saint-Kitts-et-Nevis, indique que ces trois pays des Caraïbes ont été dévastés par le cyclone Hugo entre les 15 et 17 septembre 1989. Heureusement, grâce à une planification judicieuse et à d'importantes mesures préventives, il y a eu peu de pertes en vies humaines. Le cyclone a cependant laissé plusieurs centaines de familles sans abri et a gravement endommagé des écoles, des hôpitaux, ainsi que les systèmes d'alimentation en électricité et en eau et les réseaux de télécommunications. Les dommages causés aux cultures et à l'industrie de la pêche ont été particulièrement graves. Les gouvernements concernés ont estimé que le coût total des dégâts dans les secteurs public et privé s'élevait à environ 300 millions de dollars, somme qui dépasse de loin les recettes annuelles d'exportation de ces trois pays combinés. Ces estimations préliminaires devront, selon toute vraisemblance, être considérablement révisées en hausse lorsqu'on aura procédé à un inventaire complet.
3. Antigua-et-Barbuda, la Dominique et Saint-Kitt-et-Nevis se sont déjà attelés à l'immense tâche de reconstruction, grâce au courage de leurs citoyens et à l'aide généreuse de la communauté internationale. Les secteurs public et privé ont conjugué leurs efforts pour que les nécessiteux aient vivres et abri. La priorité a été accordée au rétablissement de l'électricité dans les hôpitaux, les hôtels et les fabriques en vue d'assurer la viabilité économique des trois pays et le bien-être social des habitants. M. Hurst exprime son immense reconnaissance aux pays, organismes et particuliers qui ont fourni une aide généreuse, notamment le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
4. Bien que les peuples touchés reconnaissent que c'est à eux de mener à bien l'effort de relèvement national, ils lancent un appel au soutien et à l'aide de la communauté internationale. En conséquence, M. Hurst voudrait soumettre pour examen à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé "Aide d'urgence à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique et à Saint-Kitt-et-Nevis" figurant dans le document A/44/243. Ce projet de résolution, qui a le plein appui du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, vise à mettre en oeuvre une coopération multilatérale afin de faire face à la situation d'urgence qui règne dans les zones

/...

(M. Hurst, Antigua-et-Barbuda)

sinistrées et de commencer le travail de reconstruction. Il est demandé instamment à tous les Etats de contribuer généreusement aux opérations de secours et de reconstruction, le Secrétaire général étant prié, en collaboration avec les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies, d'aider les Gouvernements intéressés à identifier leurs besoins et à mobiliser des ressources. Il est permis d'espérer que l'Assemblée générale pourra adopter le projet de résolution par consensus.

5. Dans la résolution 42/169, relative à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, l'Assemblée générale reconnaît combien il importe de réduire les conséquences des catastrophes naturelles pour tous les peuples, et en particulier pour les pays en développement. Le cyclone Hugo vient de rappeler à la communauté internationale que les pays insulaires en développement sont particulièrement vulnérables. M. Hurst prie instamment tous les Etats Membres d'agir pour faire en sorte que les buts de la Décennie soient atteints et pour que la communauté internationale utilise les moyens techniques considérables dont elle dispose afin de soulager les souffrances humaines causées par ces catastrophes. Enfin, M. Hurst exprime sa sympathie aux autres victimes du cyclone Hugo à la Guadeloupe, à Montserrat, à Sainte-Croix, à Saint-Thomas, à Porto Rico et aux Etats-Unis d'Amérique.

6. M. TAYLHARDA (Venezuela) exprime le soutien de sa délégation aux peuples et aux Gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, de la Dominique et de Saint-Kitt-et-Nevis victimes du cyclone Hugo qui a provoqué des pertes en vies humaines et d'importants dégâts. La communauté internationale devrait prendre des mesures pour aider les petits pays ayant des ressources limitées à faire face aux conséquences économiques des catastrophes naturelles. C'est pourquoi la délégation vénézuélienne appuie l'inscription de la question proposée à l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée générale. Compte tenu de l'urgence de la situation, il faut se prononcer sans retard sur le projet de résolution figurant dans le document A/44/243.

7. M. HARRISON (Royaume-Uni) dit que sa délégation est solidaire de toutes les victimes du cyclone Hugo et appuie vivement l'inscription de la question proposée à l'ordre du jour. Il faut espérer que l'Assemblée générale adoptera rapidement par consensus le projet de résolution figurant dans le document A/44/243. Deux territoires dépendants du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques et Montserrat, comptent eux aussi parmi les autres victimes du cyclone. En conséquence, la délégation britannique propose que le libellé de la question soit modifié pour inclure également ces territoires, les auteurs du projet de résolution jugeant cette proposition acceptable.

8. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle, telle que modifiée, à l'ordre du jour.

9. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la question directement en séance plénière et de lui accorder la priorité compte tenu de son importance et de son caractère urgent.

La séance est levée à 9 h 40.